

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1537

commission principale : développement économique

commune (s) : Corbas - Mions - Saint Priest - Vénissieux

objet : **Requalification des zones et parcs industriels - Zone industrielle de Lyon sud-est - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Initiée en 1997, la démarche de requalification des zones et parcs industriels demeure une priorité de la communauté urbaine de Lyon. En 2003 s'est déroulée une phase d'évaluation et de concertation avec les acteurs locaux (communes, associations de chefs d'entreprises) et les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. Elle a abouti à la définition des objectifs suivants :

- assurer une intervention équitable de la collectivité auprès des entreprises implantées dans ces zones d'activités, en parallèle aux opérations d'aménagement importantes engagées pour l'accueil de nouvelles entreprises,
- effectuer une prestation de meilleure qualité au niveau de l'entretien et de l'aménagement de ces zones en y concentrant des moyens financiers et humains spécifiques pendant une période donnée et dans un périmètre précis,
- permettre une meilleure implication des entreprises concernées par un travail régulier de partenariat et d'association aux projets,
- améliorer la participation des zones d'activités concernées aux dynamiques et stratégies économiques de l'agglomération (notamment en valorisant leur potentiel foncier et leur capacité de renouvellement),
- assurer la bonne prise en compte des attentes émises dans les zones d'activités dans l'élaboration et l'animation des grandes politiques de la communauté urbaine de Lyon (assainissement, propreté, déplacements, risques),
- participer au titre de nos compétences aux projets de développement des entreprises,
- renforcer la cohérence et la transversalité des interventions des services des collectivités concernées.

Pour la partie concernant les investissements communautaires, la requalification des parcs et zones industriels figure dans la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de la Communauté urbaine au titre du développement économique à hauteur de 25 M€, 1,8 M€ ont été dépensés sur la période 2001-2003. Au titre du contrat d'agglomération, le conseil régional Rhône-Alpes participe à hauteur de 2,5 M€ aux opérations de requalification. Une programmation zone par zone a été établie pour la période 2004-2007. Les objectifs de cette délibération sont, pour la zone industrielle de Lyon sud-est :

- la validation d'une liste actualisée d'opérations,
- la mise en place d'une autorisation de programme partielle pour 2004-2007 et couvrant tous les projets sur la zone,

- l'individualisation des crédits de paiement nécessaires au lancement des opérations à poursuivre ou à engager dans la zone industrielle de Lyon sud-est.

D'une superficie de 975 hectares, la zone industrielle de Lyon sud-est accueille 20 000 emplois au sein de 780 entreprises. La plus grande zone d'activités de l'agglomération présente d'un côté un dynamisme économique lié à la qualité de sa desserte tous modes et à son positionnement dans l'agglomération et, d'un autre côté, des difficultés induites par cette même attractivité (circulation, notamment des poids lourds) et par une trop grande mixité activités-habitat sur certaines franges. La requalification de cette zone passe par son inscription dans un cadre stratégique fort et par une cohérence renforcée entre sites existants et zones de projet (pôles agroalimentaires et logistique). La priorité reste l'évolution qualitative du cadre de vie des entreprises et de leurs employés : desserte, jalonnement et signalétique, amélioration des voiries, cohabitation activité-habitat.

Le montant de 997 485 € est d'ores et déjà individualisé pour des opérations d'aménagement à l'étude ou engagées. Les opérations aujourd'hui proposées pour la période 2004-2007 sont les suivantes :

- le jalonnement et signalétique : mise en place,
- l'allée des Alpes : entretien et fermeture,
- les chemins du Charbonnier et du Peloutier : requalification,
- le désenclavement du secteur des Brosses : création de voirie,
- les acquisitions foncières,
- le carrefour Provence-Industrie : mise en sécurité et réaménagement.

Un bilan annuel de l'avancement des opérations sera effectué devant le Bureau de la Communauté urbaine. Le conseil de Communauté sera ensuite sollicité, sur cette base, pour la mise en place de nouveaux crédits de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient d'ajouter, à la suite du paragraphe : "D'une superficie de 975 hectares ... cohabitation activité-habitat", le paragraphe suivant :

"Ce dernier thème fera l'objet d'une attention particulière de façon à traiter de façon forte et rapide les nuisances liées à la présence du centre de groupage et de la plate-forme fer-route ; la réalisation de la section correspondante du BUE avant la fin du mandat, l'intervention auprès des utilisateurs de la plate-forme fer-route pour qu'ils accèdent à leur site par le biais des aménagements réalisés par la Communauté urbaine, la résorption des nuisances induites par la réalisation de ce nouvel accès (notamment par l'acquisition de maisons d'habitation) et l'étude de la relocalisation du centre de groupage font partie des dispositions qui seront prises pour réduire les conflits entre habitat et activités."

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Valide la liste des opérations prévues pour la zone industrielle de Lyon sud-est.

3° - Regroupe les crédits de paiement déjà affectés à des opérations concernant la zone industrielle de Lyon sud-est en une seule opération refondue pour un montant total de 997 485 € sur la période 2004-2007.

4° - Procède à une individualisation complémentaire d'un montant de 2 800 515 € permettant la réévaluation des opérations engagées, le lancement de nouveaux projets et portant le montant total de l'autorisation de programme pour 2004-2007 à 3 798 000 €.

5° - Propose l'échéancier prévisionnel de paiement suivant :

- 753 000 € pour l'année 2004,
- 1 325 000 € pour l'année 2005,
- 1 170 000 € pour l'année 2006,
- 550 000 € pour l'année 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,